



*Foire aux Livres, CD, Vinyles et DVD*  
*Dimanche 18 mars*  
*de 10h à 17h30*  
*A la salle des fêtes*

## Carnaval des enfants



**Samedi 24 mars 2018**  
**à 14h30**

**Préau de l'école**



Défilé du Bonhomme Carnaval :

Champrond-en-Gatine

25 Mars 2018

REPAS DE  
PRINTEMPS



**Relevé des compteurs d'eau**  
**à partir du 16/04/2018**

Voir détail page 35

*Randonnée Pédestre*

*Dimanche 25 mars à 8h30*

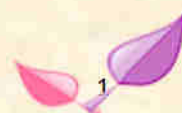
*Départ : Parking derrière la mairie*

*Projection du film*  
*'Qu'est-ce qu'on attend?'*  
*Samedi 7 avril à 20h*  
*A la salle des fêtes*

*Commémorations :*

*Lundi 19 mars à 18h : Cessez-le-feu en Algérie*

*Mardi 8 mai : Fin des hostilités 1939-1945*





## L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous  
présenter une nouvelle  
édition ...

Responsable de  
publication :  
Philippe Guillemet

A la mise en page :  
Claire Tafoiry

A la relecture :  
La commission  
Communication

A la reproduction et à  
la distribution :  
Sophie Prella  
Les membres du Conseil  
Municipal

Mesdames, Messieurs,

**L**'hiver a été particulièrement rigoureux et même au début de ce mois de mars la neige et un froid important sont venus sur notre territoire. Cela faisait plusieurs années que nous n'avions pas eu tant de neige.

Les paysages de la commune couverts de neige étaient magnifiques cependant la circulation sur les routes a été plusieurs fois perturbée et nos services communaux sont intervenus à chaque averse de neige pour permettre les déplacements des uns et des autres.

Notre commune comportant de nombreuses forêts, ayant une altitude un peu plus élevée que de nombreuses autres communes euréliennes a été plus touchée par ces vagues de froid et de neige.

Le printemps arrive et avec lui les manifestations communales reprennent.

Ce mois de mars sera particulièrement actif avec entre autres le week-end autour des livres organisé par l'association un Petit'Air de Culture, le repas de printemps de la commune ainsi que la randonnée organisée par l'association Perchemin.

Notre conseil municipal est en pleine réflexion à propos de notre école qui doit être modernisée afin de permettre d'accueillir mieux les élèves et leurs enseignantes tout en étant capable de s'adapter davantage à la technologie du numérique.

D'autres informations vous sont présentées dans les pages intérieures.

Je vous souhaite une très bonne lecture de cette nouvelle édition de la Feuille de Chou.

Eric Legros



## ≈ Avis à la Population ≈

### Interdiction de jeter les lingettes dans les toilettes

**Il est absolument interdit de jeter dans les toilettes les lingettes, même dites jetables ou biodégradables, car elles s'enroulent autour des pales et des axes des pompes de refoulement de la station d'épuration et les bloquent .**

Nous l'avons déjà dit mais certains des habitants du bourg continuent à ne pas respecter cette interdiction.

**Nos employés communaux passent désormais un temps très important pour réparer les pompes qui sont fréquemment coincées par les lingettes.**



**Si ces pratiques perdurent, les avaries provoquées auront à terme pour conséquence le remplacement des pompes dont le coût d'achat se répercutera sur le tarif de la redevance d'assainissement.**

**Nous vous demandons de jeter toute lingette dans la poubelle dédiée aux ordures ménagères.**

Merci d'avance pour votre compréhension et pour votre sens civique.

**Tous les usagers ne doivent pas être pénalisés par le non respect de quelques-uns.**



😊 Les lingettes  
à la poubelle 😊





## Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

<p><b>Les membres du conseil municipal</b></p>	<p><b>Le Maire :</b> <b>Éric Legros</b>  <b>1<sup>er</sup> Adjoint :</b> Philippe Guillemet  <b>2<sup>ème</sup> Adjoint :</b> Jean Taquet  <b>3<sup>ème</sup> Adjoint :</b> Denis Granger</p>	<p><b>Les conseillers :</b>          Christian Bornet, Jean-Pierre Brihaye,          Valérie Chrétienne (démission : déc 15),          Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Luc Liard (démission : juin 17),          Mireille Marie, Marie-France Moinet,          Philippe Septier, Claire Tafoiry, Céline Védie</p>
--	---	--

Les commissions communales
<p>✓ <b>Urbanisme :</b> Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Mireille Marie, Marie-France Moinet.</p>
<p>✓ <b>Voirie et Réseaux :</b> Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Christian Bornet, Philippe Septier, Claire Tafoiry.</p>
<p>✓ <b>Bâtiments / Cimetière :</b> Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Mireille Marie.</p>
<p>✓ <b>Eau et Assainissement :</b> Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Céline Védie, Philippe Septier, Marie-France Moinet, Nicolas Javoy, Christian Bornet.</p>
<p>✓ <b>Communication :</b> Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Nicolas Javoy, Philippe Septier, Céline Védie, Mireille Marie.</p>
<p>✓ <b>Champrond en Gâtine « Porte du Perche » :</b> Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Mireille Marie.  <b>Membre hors conseil :</b> Claude Imhof</p>
<p>✓ <b>Appel d'offres :</b> Titulaires : Céline Védie, Philippe Septier, Éric Legros.          Suppléants : Nicolas Javoy, Jean Taquet, Mireille Marie.</p>
<p>✓ <b>Fêtes-Fleurissement :</b> Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Mireille Marie, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Javoy, Philippe Septier.</p>
<p>✓ <b>Finances :</b> ensemble du conseil municipal</p>
<p>✓ <b>Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :</b> Éric Legros, Jean-Pierre Brihaye, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon.</p>
<p>✓ <b>Correspondant Défense :</b> Philippe Guillemet.</p>
<p>✓ <b>Commerces :</b> Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Nicolas Javoy, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.</p>
<p>✓ <b>Impôts directs :</b>  <b>Titulaires :</b> Jean-Luc Guibert, Catherine Lunel, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Jean Taquet, Olivier Houdy.  <b>Suppléants :</b> Bernard Bigeault, Gérard Durand, Nicolas Javoy, Dominique Renard, Brigitte Wardavoire, Claude Lorin.</p>

Les commissions intercommunales
<p>✓ <b>Voirie - Eau - Environnement - Assainissement :</b>          Membres : Christian Bornet, Denis Granger, Jean Taquet, Céline Védie.          Référent voirie spécifique : Denis Granger.</p>
<p>✓ <b>Développement et animation du territoire :</b> Éric Legros, Philippe Guillemet, Philippe Septier, Claire Tafoiry.</p>
<p>✓ <b>Commission sports et services à la personne :</b> Jean-Pierre Brihaye, Gaëlle Guyon, Mireille Marie, Marie-France Moinet.</p>
<p>✓ <b>Commission aménagement et urbanisme :</b> Philippe Guillemet, Marie-France Moinet, Philippe Septier</p>
<p>✓ <b>Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) :</b>  <b>Président :</b> Jacky Jaulneau,          Délégués titulaires : Philippe Guillemet, Céline Védie (5<sup>ème</sup> vice présidente). / Délégués suppléants : Nicolas Javoy, Christian Bornet.</p>
<p>✓ <b>Regroupement pédagogique (SIRP) :</b>  <b>Champrond en Gâtine, Montlondon, Montireau, Saint Victor de Buthon</b>          Délégués titulaires : Gaëlle Guyon, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.</p>
<p>✓ <b>Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) :</b> Délégué titulaire : Philippe Septier. / Délégué suppléant : Denis Granger.</p>
<p>✓ <b>Parc Naturel Régional du Perche :</b> Délégué titulaire : Jean-Pierre Brihaye. / Délégué suppléant : Mireille Marie.</p>
<p>✓ <b>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP) :</b> Délégué titulaire : Éric Legros. / Délégué suppléant : Mireille Marie.</p>
<p>✓ <b>Conseiller Défense :</b> Philippe Guillemet.</p>
<p>✓ <b>Centre National d'Action Sociale (CNAS) :</b> Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet.</p>
<p>✓ <b>Comité Bassin d'Emploi :</b> Délégué titulaire : Jean Taquet. / Délégué suppléant : Jean-Pierre Brihaye.</p>
<p>✓ <b>ADMR :</b> Délégués titulaires : Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon.</p>
<p>✓ <b>Croix Rouge :</b> Délégué titulaire : Claire Tafoiry.</p>

### Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Perche

Le bureau est composé de treize membres : le président, six vice-présidents et six conseillers délégués répartis par commission.

**Le Président :** **Éric Gérard**

- 1<sup>er</sup> vice-président, en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme :** Luc Lamirault, délégué : Eric Legros
- 2<sup>ème</sup> vice-président, en charge des Finances, Relation humaine, Mutualisation et Administration :** Marylène Chevalier, délégué : René Rousselle
- 3<sup>ème</sup> vice-président, en charge de la Voirie, de l'Eau, de l'Environnement, de l'Assainissement :** Martial Lecomte, délégué : Jean-Michel Cerceau
- 4<sup>ème</sup> vice-président, en charge du Développement du territoire (économie, emploi, numérique) :** Bruno Jérôme, délégué : Victor Provôt
- 5<sup>ème</sup> vice-président, en charge de l'Animation (Culture, tourisme, MSAP) :** Brigitte Pistre, délégué : Michel Thomas
- 6<sup>ème</sup> vice-président, en charge des Équipements sportifs, enfance, jeunesse, social, santé :** Christophe Barral, délégué : Laurent Miger

**Délégués communautaires :** Éric Legros, **Suppléant :** Philippe Guillemet





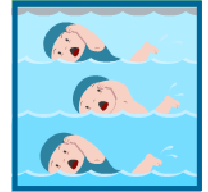


## ● L'actualité communale et intercommunale ●

### **INSCRIPTION POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE**

Votre enfant aura 3 ans avant le 31/12/18, merci de faire la pré-inscription en mairie avant le 6 avril.

### **CARTE PISCINE**



La Communauté de Commune offre 3 entrées par an au parc aquatique du Perche (Fontaine Simon) pour les enfants de moins de 16 ans.

⇒ **A retirer Parc Aquatique du Perche sur présentation d'un justificatif de domicile**

### **NOS EMPLOYÉS COMMUNAUX ET NOS ÉLUS ONT DU TALENT**



Plutôt que d'acheter des tables pliantes, nos employés communaux avec des élus du conseil municipal ont construit plusieurs tables pliantes en bois dont nous avons besoin pour nos manifestations extérieures qu'elles soient communales ou associatives. Comme vous pouvez le voir ces tables sont réalisées en bois massif et comme elles sont pliantes, elles sont facilement transportables. La réalisation de ces tables de qualité nous évitera de déplacer les tables de notre restaurant scolaire ou encore de la salle des fêtes. Notre volonté étant de réaliser autant que faire se peut une grande partie des travaux de la commune par les employés communaux accompagnés des élus, cette fabrication en interne correspond bien à cette idée qui nous permet par ailleurs de réaliser des économies.

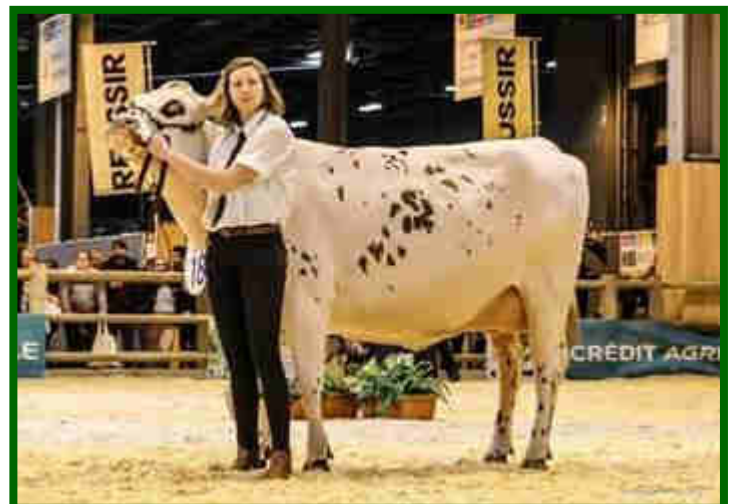
### **UNE VACHE CHAMPRONAISE PARTICIPE AU SALON DE L'AGRICULTURE À PARIS**

Jolence, une vache de race normande, née le 16 septembre 2014 à Champrond-en-Gâtine appartenant au GAEC Beaudoux a participé au salon de l'agriculture.

Sur 300 vaches inscrites, 40 ont été sélectionnées. Le dimanche 25 février, lors du concours de la race normande, elle a obtenu le deuxième prix de sa catégorie en première lactation.

Elle a produit en 200 jours 4 200 kg de lait brut.

**Bravo aux éleveurs !!!**



*Jolence présentée par Mathilde Bigeault au salon de l'agriculture*





# ● L'actualité communale et intercommunale ●

## **ARBRE DE NOËL 2017**

L'après-midi du dimanche 10 décembre 2017 a débuté par un spectacle de magie. Ensuite, nous avons eu la visite du père Noël en personne sur notre commune.

Le Père Noël avait une hotte bien chargée. Dans un décor féerique, il a distribué des bonbons et des cadeaux aux enfants de la commune entre 0 et 10 ans après le goûter.



Participation de l'APE pour la gestion de la buvette.



## **CÉRÉMONIE DES VŒUX 2018**

La cérémonie des vœux s'est déroulée le dimanche 14 janvier 2018 à la salle des fêtes.

Eric Legros, maire, a présenté les projets en cours

et

à venir en présence de nombreux habitants, de notre députée Laure de La Raudière, de Christian Védélago, le sous-préfet de l'arrondissement, et de la conseillère départementale, Pascale de Souancé et de nombreux élus de notre communauté de communes.

Eric Legros a également remis une médaille à Mme Evelyne Fezard

**Une très belle année en perspective !**

Après la présentation des événements marquants sur la commune, toutes les associations ont présenté une rétrospective de l'année 2017 et annoncé les projets pour 2018.

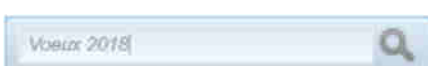
Tous les élus ont tenu à saluer le dynamisme et l'implication des associations dans la vie de notre commune.

**Vous êtes tous bienvenus : Adhérez aux associations de la commune !**

A l'instar des présidents des associations, nous invitons les champronnais à participer aux manifestations organisées et à aider les associations à organiser leurs manifestations.

 **Nous vous invitons à suivre l'agenda sur le site de la commune.**

La cérémonie s'est clôturée par le pot de l'amitié.



\* : Au niveau du site internet, saisir 'Voeux 2018' dans la zone de recherche puis cliquer sur la loupe ; Le résultat de la recherche vous propose plusieurs articles ; sélectionnez celui intitulé 'Voeux 2018'. Il contient le diaporama diffusé lors de la cérémonie.





L'actualité communale et intercommunale

R  
E  
P  
A  
S  
  
D  
E  
  
P  
R  
I  
N  
T  
E  
M  
P  
S  
  
2  
0  
1  
8

CHAMPROND-EN-GATINE

Mairie de Champrond-en-Gâtine  
Commission des Fêtes  
72 Grande Rue  
28240 Champrond-en-Gâtine  
Tél 02 37 49 80 20  
Fax 02 37 49 80 26

Email : [contact@champrond-en-gatine.org](mailto:contact@champrond-en-gatine.org)  
Site internet : [www.champrond-en-gatine.fr](http://www.champrond-en-gatine.fr)

**DIMANCHE 25 MARS 2018**

**A 12 H 30 A LA SALLE DES FETES**

Animation assurée par  
Deux accordéonistes de l'école de Christine Lorme

Repas offert gracieusement aux habitants et  
résidents de la commune  
âgés de 70 ans et plus au 31/12/2018.

Pour les autres, le prix du repas est fixé à 20 € et  
à 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Inscription à la mairie avant le 20 mars 2018  
accompagné de votre règlement  
(si chèque l'établir à l'ordre de la Table Du Perche)

Bulletin d'inscription

Noms :

Prénoms :

Nombre de repas gratuits :

Nombre de repas adultes payants :

Nombre de repas enfants payants :





## Lettre d'Info

n°2 - décembre 2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de Perche

### Internet - La fibre au programme sur l'ensemble du territoire

Dès 2014 des travaux ont été engagés par les anciennes communautés de communes (Portes du Perche et Perche Thironnais) via le SMO Eure et Loir Numérique afin d'augmenter le débit des connexions à internet. En apportant la fibre jusqu'aux armoires téléphoniques, les habitants du territoire ont déjà connu une amélioration de leur connexion. Pour apporter un service de qualité aux entreprises du territoire, toutes les zones d'activités de la CdC ont également été fibrées.

Afin d'apporter à chaque habitant une connexion de qualité et supprimer les câbles en cuivre qui assurent la liaison entre les armoires téléphoniques et les habitations, les élus de la CdC Terres de Perche ont validé la volonté d'apporter la fibre optique jusqu'à chaque habitation (FTTH).

Ces travaux seront lourds puisque l'habitat du Perche est très parsemé, c'est donc une charge financière importante, estimée à 14 millions d'euros dont près de 3 millions pour le budget de la CdC.



L'objectif est d'atteindre le débit maximal dans chaque habitation pour 2022.

### Télétravail et coworking - Un bureau à la demande

Vous êtes entrepreneur, télétravailleur ou salarié ? Vous êtes fatigué de faire les navettes entre votre domicile et votre lieu de travail ? Vous n'arrivez pas à vous concentrer quand vous travaillez dans votre salon ? Vous avez besoin d'équipements bureautiques, d'une bonne connexion internet pour travailler ?

La CdC, en partenariat avec la Wild Code School, vous propose sur la place de la Gare à La Loupe, un nouvel espace de coworking.



#### Open-Space

Une salle toute équipée de 35m<sup>2</sup>



#### Espace détente

Un espace de bureau idéal pour les petites (ou grandes) pauses !



#### Salle de réunion

Pouvant accueillir 10 personnes, équipée pour la visioconférence

Renseignements : [www.coworkinglaloupe.fr](http://www.coworkinglaloupe.fr)

### Une Offre foncière et immobilière

La CdC Terres de Perche dispose également pour les entreprises d'une large offre de bureaux, bâtiments artisanaux et terrains d'activités, à des tarifs très attractifs...

Pour tous renseignements, Estelle DUEZ : [dga@terresdeperche.fr](mailto:dga@terresdeperche.fr)

### Perche Ambition : la Communauté de communes soutient ses entreprises

Afin de favoriser l'emploi, la création, le développement et la reprise des petites entreprises, la CdC Terres de Perche peut apporter, sous certaines conditions, un financement de 30% d'un investissement de 2 700 à 16 700 €.

Cette subvention concerne l'aménagement immobilier, les devantures, les équipements de véhicules de tournée ou véhicules ateliers et le matériel qui apporte une plus-value à l'entreprise.

En 2017, la CdC a soutenu 5 dossiers : le magasin de Rouille et de Bois à La Loupe, l'entreprise informatique Filver à La Loupe, le bar tabac le d'Aligre à Champrond en Gâtine, l'entreprise d'exploitation forestière Forestis à Champrond en Gâtine, l'entreprise de plomberie chauffage Laurans à Combres.

Pour tous renseignements, Estelle DUEZ : [dga@terresdeperche.fr](mailto:dga@terresdeperche.fr)

### Un nouveau Centre multi-activités à La Loupe

La CdC Terres de Perche poursuit son engagement pour les familles et les enfants du territoire. Un nouveau centre multi-activités est en train de sortir de terre à La Loupe au sein du complexe sportif.



Adossé à la salle de tennis couvert, ce nouvel espace qui ouvrira ses portes au début de l'été 2018 abritera l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans, dont la CdC a délégué la gestion aux Contrats Bleus. Doté de 120 places, cet espace comprendra 6 salles d'activités, une salle de repos et des bureaux pour le personnel des Contrats Bleus. Ce nouvel équipement comprendra également un espace sportif - dojo destiné aux différents sports de combat.

Ce bel espace de 820 m<sup>2</sup> aura un coût d'environ 1 773 000 € HT, subventionné à hauteur de 80 %, soit une dépense de 354 000 € pour la CdC Terres de Perche.

### Un Accueil de Loisirs dans le Thironnais

La fusion des deux Communautés de communes permet d'offrir plus de services aux familles du territoire.

L'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans qui jusqu'ici ouvrait ses portes 4 semaines en juillet à Thiron-Gardais sera fortement étendu à compter de 2018.

Dès février 2018, l'accueil de loisirs (ALSH) ouvrira ses portes pendant les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint. Dans un premier temps, c'est à l'École de Chassant que se déroulera cet ALSH pour les vacances de février et avril 2018. A compter de la rentrée de septembre 2018, l'ALSH sera également ouvert les mercredis. C'est l'association Les Contrats Bleus qui sera chargée d'organiser cet accueil de loisirs. Pour les assistantes maternelles, le Relais Assistantes Maternelles interviendra toutes les deux semaines à Thiron-Gardais à compter de janvier 2018.



Pour tout renseignement : Les Contrats Bleus, 02 37 29 94 47.

1







## Deux Maisons de Santé à votre service

A La Loupe et à Thiron-Gardais, la Cdc Terres de Perche s'efforce d'attirer et de rassembler le plus grand nombre de professionnels dans deux maisons de santé pour offrir le maximum de services et de confort aux habitants. La Cdc est en veille permanente pour attirer des médecins et autres professionnels de santé (annonces médicales, recrutements...), et offre des conditions d'hébergement de location très attractives.

Surtout, elle accueille chaleureusement et suit au plus près les professionnels qui s'installent pour faciliter leurs démarrages et leurs intégrations.

Du nouveau au cours des derniers mois, la Maison de Santé de La Loupe accueille deux nouveaux médecins généralistes, le Dr Ricois et le Dr Fourati pour compenser le départ du Dr Sow. L'ostéopathe M. Launay s'est également installé dans la Maison de Santé. Le cabinet de kinésithérapeute de M. Moisa est transféré au 2<sup>nd</sup> étage afin de disposer de locaux plus spacieux.

Il s'agit maintenant de poursuivre les efforts à Thiron-Gardais où la maison de santé peut encore accueillir deux médecins généralistes.



5 rue de Gardais  
28 480 Thiron Gardais

### Maison de Santé de Thiron-Gardais

5 infirmières,  
1 dentiste,  
2 cabinets disponibles

### Maison de Santé de La Loupe

2 médecins généralistes,  
2 dentistes,  
7 infirmiers(ières),  
1 laboratoire d'analyses médicales,  
3 masseurs-kinésithérapeutes,  
1 ostéopathe,  
1 diététicienne,  
1 psychologue,  
2 sages-femmes,  
1 podologue,  
1 cabinet disponible



2 Avenue du Perche  
28240 La Loupe

## MSAP (Maisons de Services au Public) et Cyber Emploi à La Loupe et à Thiron Gardais

Les agents de la CDC vous accueillent et vous orientent auprès des différents partenaires (CAF, assistantes sociales du Conseil Départemental, CARSAT, PMI, MILOS, Etat...).

La Loupe : 02 37 81 14 87

Thiron Gardais : 02 37 49 49 48

Les Cyber emploi : les agents vous accompagnent dans votre recherche d'emploi, la rédaction de votre CV et de vos lettres de motivation.

La Loupe : 02 37 81 38 93

Thiron Gardais : 02 37 49 49 48

## Le SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)

### Les contrôles périodiques d'entretien et de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif

Ces contrôles permettent d'assurer un suivi du fonctionnement des ouvrages (regards, fosses, bacs) et de leur entretien.

L'objectif est notamment de prévenir l'apparition de dysfonctionnements et de pérenniser les installations. Ces contrôles sont aussi l'occasion de vérifier les bons usages des particuliers et de répondre à leurs interrogations.

Les contrôles périodiques d'entretien et de fonctionnement sont en cours sur les communes d'Happonvilliers et de Belhomert-Guéhouville. Nous vous rappelons que tous les ouvrages d'assainissement doivent impérativement rester accessibles (dégagement et mise en œuvre de rehausses le cas échéant).

Sur une période de 6 ans, c'est l'ensemble des installations, soit 4000, qui seront contrôlées.

### Les vidanges groupées

Vous aurez dès le début d'année 2018 la possibilité de vous inscrire au service des vidanges groupées. Il vous permettra de vous mettre en relation avec un vidangeur agréé par la Préfecture d'Eure-et-Loir qui assurera les vidanges de façon groupée afin de vous faire bénéficier de tarifs avantageux.



### Les aides pour la réhabilitation

Nous vous informons que des subventions existent pour des travaux de mise en conformité. Une opération est en cours sur le secteur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au sud de la Cdc. Une aide financière pourra éventuellement vous être attribuée sous réserve du respect des conditions d'éligibilité. Une opération similaire va être lancée début 2018 au nord de la Cdc qui dépend de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur liste d'attente.



### La Redevance SPANC

Une redevance d'un montant de 20 € a été mise en place sur tout le territoire de la CDC Terres de Perche.

Cette redevance est annuelle et ne concerne que les habitations en assainissement non-collectif. Elle sert à vous faire bénéficier de tous les services apportés par le SPANC.

Nos agents sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires :



M. SAULNIER Mathieu  
Secteur Thironnais  
02 37 81 90 45



M. BANOWICZ Frédéric  
Secteur Loupéen  
02 37 81 90 41

spanc@terresdeperche.fr

### Les 24 communes de la Communauté de communes

Belhomert-Guéhouville • Champrond-en-Gâtine • Chassant  
Combres • Coudreceau • La Croix-du-Perche  
Fontaine-Simon • Frazé • Frétigny • Happonvilliers  
La Loupe • Les Corvées-les-Yys • Manou • Marolles-Les-Buis  
Meaucé • Montireau • Montlondon • Nonvilliers-Grandhoux  
Saint-Denis-d'Authou • Saint-Elph  
Saint-Maurice-Saint-Germain • Saint-Victor-de-Buthon  
Thiron-Gardais • Vaupillon

Communauté de communes  
Terres de Perche  
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville  
28 240 LA LOUPE  
02 37 81 29 59  
cdc@terresdeperche.fr  
www.terresdeperche.fr





# L'actualité communale et intercommunale



## LES CONTRATS BLEUS

L'association 'Les Contrats Bleus' est le gestionnaire de la politique petite enfance, enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Terres de Perche.

**A noter** : Les permanences du Relais d'Assistants Maternels sont maintenant assurées à La Loupe mais n'hésitez pas à contacter l'association si vous souhaitez aller sur Thiron Gardais

<p><b>LA MAISON DES JEUNES</b></p> <p>Du Mardi au Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00 Permanences téléphoniques les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.</p> <p>02 37 29 94 47 <a href="mailto:lescontratsbleus(@)orange.fr">lescontratsbleus(@)orange.fr</a></p>	<p><b>LA MAISON DES PETITS LOUPS</b></p> <p>Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h15</p> <p>02 37 29 45 68 <a href="mailto:lescontratsbleus.creche(@)orange.fr">lescontratsbleus.creche(@)orange.fr</a></p>	<p><b>L'ACCUEIL DE LOISIRS DE 3 À 11 ANS</b></p> <p>Toutes les vacances, SAUF Noël et Aodt</p> <p>Gardié de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30</p> <p>Temps d'accueil de 9h00 à 17h00</p> <p>Vacances de La Toussaint et d'Hiver à la Salle socioculturelle de Vaupillon</p> <p>Vacances de Pâques et Juillet sur La Loupe</p>	<p><b>L'ACCUEIL DE LOISIRS DE 11 À 18 ANS</b></p> <p>Hors Vacances Scolaires :</p> <p>Les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00</p> <p>Les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00</p> <p>Toutes les vacances scolaires :</p> <p>Du Lundi au Vendredi : 14h00 à 18h00</p>	<p><b>LE POINT INFORMATION JEUNESSE</b></p> <p>Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Hors vacances scolaires</p>
<p><b>LA COCCINELLE</b></p> <p>Les mardis de 9h00 à 11h15 et les jeudis de 13h30 à 16h00</p> <p>02 37 29 94 47 <a href="mailto:lescontratsbleus(@)orange.fr">lescontratsbleus(@)orange.fr</a></p>	<p><b>LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS</b></p> <p>02 37 49 00 45 / 06 32 23 61 65 <a href="mailto:lescontratsbleus.ram(@)orange.fr">lescontratsbleus.ram(@)orange.fr</a></p> <p>Les mardis de 16h à 19h et les mercredis de 9h00 à 12h00</p>	<p><b>LE POINT ACTIONS FAMILLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Lundi de 13h30 à 17h00</li> <li>• Le Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00</li> <li>• Le Mercredi de 7h30 à 9h00</li> <li>• Le Samedi de 8h30 à 11h30</li> </ul> <p>02.37.52.94.16 <a href="mailto:lescontratsbleus.familles(@)orange.fr">lescontratsbleus.familles(@)orange.fr</a></p>		



Association Les Contrats Bleus - Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 2014







## Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

### • Un Petit Air de Culture •

#### UN PETIT AIR DE CULTURE ... ET DE PRINTEMPS !

Après un hiver particulièrement long et difficile, après des mois de grisaille, de pluie, de neige et de gel, nous serons heureux de vous retrouver pour fêter le printemps !

 **Rendez vous à la Foire aux Livres (Cds, Dvds et Vyniles...) le Dimanche 18 Mars de 10h à 17h30.**



Quelques stands sont encore disponibles pour ceux d'entre vous qui souhaitent faire un grand « ménage de printemps » parmi des livres ou des enregistrements que vous avez aimés mais ne souhaitez pas garder.

Vous en ferez ainsi profiter d'autres lecteurs ou auditeurs potentiels qui pourront les acheter à un prix qui leur permettra de se faire plaisir dans des conditions raisonnables et, bien sûr, vous pourrez vous-mêmes faire votre « marché bonnes affaires » auprès d'autres exposants !


N'oubliez pas qu'il vous sera possible sur place de faire une pause gourmande au « **bistro des bouquinistes** ».

N'oubliez pas, non plus que vous pourrez, comme l'an dernier **rencontrer des auteurs locaux**, parler avec eux, leur demander les dédicaces de leurs livres. Cette année nous accueillons :

- |                            |   |                      |  |
|----------------------------|---|----------------------|--|
| ✓ Lydie Delanoue           | (biographies de Châteaubriand, Noël Ballay...),                   | ✓ Edith Grandjean    | (« Cuisiner les fleurs du Jardin »),   |
| ✓ André Papazian           | (albums de Zorro, nombreux ouvrages sur les trains, le Perche...) | ✓ Anne de Pasquale   | (romans à suspense : « Dites moi qu'elle est vivante », « Les couleurs de la peur » « Alex's baby »),          |
| ✓ Amandine Blanche Pierson | (« les couloirs de l'ombre » livre-témoignage),                   | ✓ Véronique Réaud    | (« Cités Félines » et « Villages Félines, recueils de nouvelles),  |
|                            |   | ✓ Brigitte Wardavoir | (Trois romans jeunesse : « Le Monde de Lilou », « le deuxième monde de Lilou », « le secret des genévriers »). |

**L'Entrée à la Foire aux Livres est libre.**



 **Le Samedi 7 Avril**, dans le cadre de nos soirées ciné-club, projection du film de Marie-Monique ROBIN : « **Qu'est-ce qu'on attend ?** »

Ce documentaire tourné pour Arte en 2014 est sorti au cinéma en 2016. Il raconte l'aventure extraordinaire du village d'Ungersheim en Alsace (2200 habitants) qui s'est lancé en 2005 dans un **programme de démocratie participative** grâce auquel 120.000 euros d'économie sur les dépenses de fonctionnement ont été effectuées et 100 emplois créés.

La projection débutera à 20h précises afin de permettre un débat autour du verre de l'amitié à l'issue du film (durée du film 1h59).

**Le film sera suivi d'un débat autour du verre de l'Amitié**

**Entrée : 3 euros pour les adhérents de l'Association, 5 euros pour les non adhérents.**

**Contact : 02 37 49 85 33 / 02 37 49 83 23**  
facebook: [www.facebook.com/Petitairdeculture](http://www.facebook.com/Petitairdeculture)







• Association de Parents d'Elèves •



Bonjour



# Collecte de papiers

pour un recyclage collectif (cahiers, livres usagés, revues, publicités, catalogues, journaux, enveloppes...)

à

## L'école de Champrond-en-Gâtine

Du 5 au 11/02, du 12 au 18/03, du 2 au 8/04,

du 14 au 20/05, du 4 au 6/06, du 2 au 6/07

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 8h50, de 10h10 à 10h25, de 11h50 à 13h30, de 15h00 à 15h30 et de 16h30 à 18h00

Organisée par l'association des parents d'élèves

Chaque tonne de papier collecté rapportera 65€ à l'APPE et servira pour les projets pédagogiques des écoles de Champrond-en-Gâtine, Montlandon et Saint-Victor-de-Buthon.



Merci pour votre geste !

À bientôt à l'école !





## Du côté des associations

### • Perchemin •

L'association PERCHEMIN organise

**le dimanche 25 mars**

**une randonnée découverte au départ de Champrond-en-Gâtine**

**Rdv à 8h30 sur le parking derrière la mairie.**

Points d'intérêts sur le parcours :

- ✓ coeur de village Champrond en Gâtine,
- ✓ chemin de César -> cabanes dans les arbres,
- ✓ chèvrerie de la Richarderie,
- ✓ retour par le GR35 -> ferme fortifiée du Grand Bois Landry.

Inscription et renseignements : contacter JP Brihaye au **06 13 98 11 97** ou au **02 37 49 85 17**.

## CHAMPROND EN GATINE PERCHEMIN DIMANCHE 25 MARS

*RANDO DECOUVERTE*

*DEPART PAR CHAMPROND EN GATINE, PUIS PASSAGE SUR LE  
CHEMIN DE CESAR*

*AVEC VUE SUR LES CABANES DANS LES ARBRES, PASSAGE A LA  
CHEVRERIE DE FRETIGNY RETOUR PAR LE GR35 ET PASSAGE  
DEVANT FERME FORTIFIEE ET RETOUR A CHAMPROND EN GATINE*

*PARCOURS:*

*GRAND: ENVIRON 18KM*

*PETIT: ENVIRON 9KM bifurcation rond de l'enfer*



*DEPART DE CHAMPROND EN GATINE  
SUR LE PARKING DERRIERE LA MAIRIE A 8H30*

*TARIF: 3€ (gratuit pour les moins de 12 ans)*

*inscriptions et renseignements : 06 13 98 11 97 ou 02 37 49 85 17*





## ● Du côté des associations ●

### • Danse & Rêve •



**L'Association DANSE & RÊVE**  
 vous propose un **STAGE PHOTO**  
 réalisation de PHOTOGRAMMES et autres  
 procédés alternatifs de photographie  
**à partir de 7 ans**  
 Durant les vacances de Pâques  
 du Mercredi 25 avril au Vendredi 27 avril à 14h  
 et du Mercredi 2 mai au Vendredi 4 mai à 14h  
**préau de l'école de Champrond-en-Gâtine**  
 Renseignements, inscriptions  
 07 83 86 32 84



### • Champ-livres •

## FESTIVAL CHAMP-LIVRES « LA PERMACULTURE »

CHAMPROND EN GATINE

SAMEDI 26 MAI 2018

Salle des fêtes

### Appel à bénévoles

Pour la préparation et l'organisation de notre FESTIVAL sur le thème de la PERMACULTURE du samedi 26 mai prochain, vous pouvez, si vous le souhaitez, venir rejoindre notre équipe de bénévoles.

### Vous êtes producteur

N'hésitez pas à nous contacter pour un emplacement sur notre marché de producteurs locaux

Pour nous contacter : par mail [champ.livres@orange.fr](mailto:champ.livres@orange.fr) - à la bibliothèque le mardi 16h18h et le samedi 10h12h - par téléphone 06 25 71 53 48







## Du côté des associations

### • le Comité des fêtes avec l'APE •

#### ✱ Bonhomme Carnaval



Après plusieurs samedis de préparation du bonhomme carnaval avec une participation active des enfants et des parents, il reste un samedi de préparatifs... sa parade est annoncée !



Le carnaval aura lieu le **samedi 24 mars 2018**.

Départ du défilé à 14H30 du préau de l'école place du panama.

**CHAMPROND EN GATINE**

**Carnaval des enfants**



**Samedi 24 mars 2018**

**à 14h30**

**Préau de l'école**



Défilé du Bonhomme Carnaval :

**Notre Lapin Crétin**

Embrassement à la salle des fêtes

Goûter offert par le Comité des Fêtes

Concours du plus beau déguisement enfant

Mini disco jusqu'à 18h30 à la salle des fêtes

Buvette tenue par l'APE



Suivez les préparatifs  
du Carnaval sur Facebook :  
[www.facebook.com/CdF28240](http://www.facebook.com/CdF28240)





## Du côté des associations

### Retour sur la soirée Disco-Année 80



Le Comité des Fêtes a organisé le 4 novembre sa première soirée disco. Celle-ci a été animée par le DJ Ludo et a été un vif succès. Ce fut l'occasion pour les membres du Comité de faire découvrir leur chorégraphie-signature qui a constitué le fil rouge de cette soirée.

### Retour sur le marché de Noël 2017



Le Comité des Fêtes de Champrond en Gâtine a organisé son Marché de Noël artisanal les 2 et 3 décembre. Plusieurs artisans ont pu exposer leurs produits et confections dans la salle des fêtes très joliment décorée aux couleurs de Noël.

Ce week-end est toujours apprécié pour sa bonne ambiance et le magnifique décor de la scène. Cette année, la météo médiocre du dimanche n'a pas encouragé les visiteurs à se déplacer.

La recette de ce marché de Noël (emplacements, buvette et la vente des objets confectionnés par l'association «Les petites Mains») a été reversée, comme chaque année, au profit du Téléthon.

### A noter dans vos agendas :

#### La Fête des voisins

**Vendredi 25 mai à partir de 19h30.**

Dans le préau de l'école, venez nous rejoindre pour cette soirée amicale.

Si la météo est clémente, nous pourrons dîner dehors.

Venez passer une soirée agréable entre voisins.





## ● Du côté des associations ●

### • la Voie de l'Énergie et du Mouvement -VEM- •

Venez pratiquer dans notre association AÏKIDO VEM



Découvrez la BEAUTE du GESTE  
et du MOUVEMENT

SPONTANEITE du GESTE de quelques experts  
présents à la 4° rencontre internationale du  
château des Vaux  
Les 7, 8, 9 avril 2017.



**Renseignements :**  
Mairie de Champrond (02 37 49 80 20)  
ou Président VEM (06 13 93 87 56)







## ● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

### © la Table du Perche ©



## LA TABLE DU PERCHE

*Carole et Bruno sont toujours à votre disposition du lundi au samedi midi pour leur formule plat du jour à 12€90 tout compris. Téléphonnez nous, nous vous préparons le plat du jour à emporter...*



*Nous vous proposons toujours nos pizzas maison le jeudi et vendredi soir sur place ou à emporter.*



*La Table du Perche sera ouverte le dimanche 01 avril pour fêter Pâques en votre compagnie.*



Samedi 14 avril 2018 : Venez partager notre couscous maison autour d'une soirée karaoké...



*Nous restons à votre disposition pour toutes vos soirées privées (anniversaire, mariage, communion, baptême...) que vous vouliez un buffet, un repas traditionnel ou une soirée à thème.*

**LA TABLE DU PERCHE**  
**CAROLE et BRUNO**  
 5 grande rue  
 28240 CHAMPROND EN GATINE  
 Tel : 02-37-49-89-62





## ● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

### © Aux Gâtinettes de Champrond ©



Joyeuses Fêtes

De Pâques



## Aux Gâtinettes de Champrond

Vous propose pour les fêtes de Pâques :

- Des coloriages pour les petits et les plus grands, à retirer à la boulangerie,  
↳ **une surprise vous y attend.**
- Ses chocolats de Pâques, en composition ou à l'unité.
- Ses Pâtisseries sur le thème de Pâques,
- Ses Pains, ses baguettes, ses viennoiseries maison au beurre des Charentes.

**Nos horaires d'ouverture** : de 7H00 à 19H30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi  
de 7h00 à 13h00 et 15h30 à 19h00, le dimanche

↳ **Week-end de Pâques** : dimanche 1<sup>er</sup> avril : de 7h00 à 13h00  
lundi 2 avril : de 7h00 à 13h00

↳ **Pour vos commandes** : Tél : 02 37 37 08 39  
mail : [auxgatinettesdechamprond@gmail.com](mailto:auxgatinettesdechamprond@gmail.com)





## Du côté des artisans, artistes et commerçants

© le Sébastopol ©



# LE SEBASTOPOL

Bar-Restaurant-Traiteur



Le Sébastopol est à votre disposition pour tous vos événements traiteur au restaurant et en extérieur.

(Mariage, Communion, Baptême, Anniversaire, Cocktail Dînatoire)

Possibilité de plats à emporter sur commande.

Les deux salles indépendantes peuvent être entièrement privatisées pour toutes vos occasions.

Après quelques travaux de rénovations dans la première salle,  
on vous attend pour vous la faire découvrir ;)

Nos prochaines Soirées à thème :

\* Le Jeudi 5 & 6 Avril :

*Soirée Mexicaine : Tortillas Maison*

*Déclinaison d'Ananas*

\* Le Jeudi 3 & Vendredi 4 Mai :

*Soirée Burger Maison*

*Profiteroles aux Chocolat*



Info Pratique :

Vous pouvez nous suivre et voir les actualités du Restaurant sur notre page Facebook : Le Sébastopol.

Restaurant Le Sébastopol

24 Grande Rue

02.37.49.80.02.

28240 Champrond en Gatine







## ● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

### ◎ Odile 'Tiff' ◎



*Pensez à prendre vos rendez-vous que ce soit pour mariage, cérémonies ou tout simplement pour le plaisir.*

*Odile sera heureuse de vous accueillir.*

## ● Etat civil ●

### Mariages :

PEREIRA de AZEVEDO Florent et EKOBO Séverine le 14/10/17



### Naissance :

VAUDRON Sacha	né	le 19/09/2017	domicilié 2 rue de la Fontaine
TOUIL Lyssia	née	le 08/11/2017	domiciliée 6 Grande Rue
ELIE Illies	né	le 10/12/2017	domicilié 28 Grande Rue
DELAVICTOIRE Maya	née	le 26/12/2017	domiciliée 3 rue de la Chaussée
KOSMAN Alison	née	le 06/01/2018	domiciliée 1 ruelle du Plessis
WARDAVOIR Jules	né	le 09/01/2018	domicilié Le Petit Bois Landry
GOUPIL Margaux	née	le 12/01/2018	domiciliée 82 bis Grande Rue

### Décès :

BIGEAULT François	décédé	le 19/10/2017	domicilié 1 rue de la Lutonnerie
MELECK Marcel	décédé	le 06/11/2017	domicilié 33 Grande Rue





# ● Les résumés des conseils municipaux ●

## RÉUNION DU 8 JUIN 2017

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 8 juin 2017 en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absent : Luc Liard.

### **ENQUETE PUBLIQUE : RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES SABLIERES DU THIEULIN**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral sur la demande de renouvellement et d'extension présentée par Les Sablières du Thieulin en vue d'exploiter une carrière de sable du Perche sur le territoire des communes de Le Thieulin et Saint Denis des Puits.

Le dossier a été transmis à tous les conseillers municipaux. Jean Taquet a étudié principalement les impacts sur la ressource en eau, Céline Védie et Philippe Septier la partie environnementale qui a fait l'objet d'un avis du Parc Naturel Régional du Perche.

La surface d'extraction passerait à 47.5 ha dont 30 ha non découverts soit une extension de 21.5 ha dont 15.35 ha de boisement inclus dans la zone Natura 2000, 6.1ha de parcelles à vocation agricole et plusieurs mares existent sur le site.

#### Les impacts :

L'excavation du massif filtrant naturel pourrait perturber le régime d'alimentation de la nappe sous-jacente avec les conséquences suivantes :

- Risques de pollution par des hydrocarbures ou solvants liés à l'exploitation du site
- Risques d'augmentation rapide des nitrates dans l'eau dus à la suppression du filtre naturel sableux d'épaisseur certaine
- En fonction de la pluviométrie, risque d'une infiltration accrue et plus rapide liée à la découverte et à la diminution substantielle de l'épaisseur des sables

Le conseil municipal rappelle que la nappe phréatique qui alimente la commune concerne environ 1000 habitants.

- limite de profondeur d'exploitation à 3 m du niveau piézométrique, niveau insuffisant pour éviter les risques de pollution, tassement, fissures...

L'extension de la Sablière serait à l'origine de la destruction de zones humides dont 2.6 ha correspondent à des zones humides à fonctionnalité importante. Il est prévu que ces zones soient compensées par une création de nouvelles zones. Cette extension intercepterait un vallon qui recueille les ruissellements du bassin versant de la carrière, vallon alimenté en périodes de hautes eaux par deux sources et contournerait la carrière pour déverser en période de pluies des eaux dans le Loir, qui seront gérées par l'intermédiaire d'un bassin d'infiltration.

La qualité de l'eau dépend aussi de la biodiversité.

La commune de Champrond n'a pas de site d'exploitation. Deux sites existent : l'un aux Rigaudières, ancienne carrière qui accueille l'installation de traitement de sable, l'autre aux Abbayes, qui procède à l'extraction du sable ces sites sont situés sur les commune du Thieulin et Saint Denis des Puits pour ce nouveau projet d'extension.

Possibilité de demander plus d'installations piézométriques et mieux réparties.

Etat des lieux réalisés dans le cadre de Natura 2000 et Directive Habitat.

Dans le cas d'une destruction des zones humides, possibilité de la réduire ou de la compenser sur un autre point (bassin versant de l'Eure).

#### Moyens d'actions envisagés :

- se rapprocher de la commune des Corvées les Yys aussi à proximité du site et qui utilise la même nappe phréatique pour son alimentation en eau potable,
- solliciter l'avis du PNRP,
- Etudier le DOCOB (documents d'objectifs) outils de gestion pour préserver les espaces naturels,





- Demander à ce que l'aspect paysager soit préservé sachant que les terrains après exploitation ne sont pas entretenus et que la végétation n'est pas renouvelée.
- Faune à préserver, des mesures compensatoires sont prévues avec la création de plusieurs mares 2 à court terme et 3 autres à long terme, ouverture des combles de la ferme des Abbayes pour abriter les chauves-souris.
- Remise en état du site après exploitation afin de lui redonner ses caractères d'espace naturel boisé et de zone humide pour certaines parties.

## Décision du conseil municipal

Les élus ont débattu longuement sur ce projet d'extension, ils ont pris conscience des enjeux environnementaux, des risques pour notre approvisionnement en eau potable, qu'il s'agisse de notre commune mais aussi de l'ensemble des personnes qui sont raccordées à la station de pompage. Un débat s'est engagé entre la volonté d'émblée d'établir des prescriptions de protection ou de signifier aux services de l'Etat notre inquiétude sur les risques encourus.

C'est le principe de précaution, qui a prévalu et le conseil municipal a déclaré son opposition à cette extension selon le principe de précaution et la volonté de préserver la ressource en eau potable.

 **Lecture est ensuite donnée du compte-rendu du 6 avril 2017, qui est approuvé à l'unanimité.**

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- ⇒ Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne le déclassement des voies départementales,
- ⇒ La commune de Dampierre-sous-Brou n'entrera pas dans la communauté de communes Terres de Perche,
- ⇒ Le nouvel employé communal Frédéric Lebrun travaille tous les jeudis et vendredis et un mercredi sur deux depuis le 15 mai dernier,
- ⇒ Pascal Pesnaux a repris son travail le 5 mai après 9 mois d'arrêt,
- ⇒ Le mémento qui répertoriera toutes les informations pratiques communales et intercommunales est en cours d'élaboration.

## **PROPOSITION DE MODIFICATION DE SIGNALÉTIQUE DANS LE BOURG**

Mr le Maire fait part au conseil qu'un accident de poids lourd a eu lieu dans la nuit du 16 au 17 mai sur la RD 923 entre les chicanes situées au droit de l'église et que le rapport de la gendarmerie est attendu pour connaître précisément les circonstances de l'accident.

Il est proposé de demander au conseil départemental de prendre en charge une signalétique spécifique à mettre en place au niveau du carrefour de la route de La Loupe soit en avancée ou par un panneau 30 clignotant ou par miroir. Accord du conseil. Des questions se posent quant à la réduction de la zone 30. A noter aussi que les bornes en pierre ont été remises en place mais de manière décalées.

## **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Afin de passer les écritures comptables nécessaires aux admissions en non valeur des dettes indiquées ci-dessus, le conseil municipal, adopte les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Service eau :

Dépenses : 61523 (entretien) : - 2000 €  
6542 (pertes irrécouvrables) : + 2000 €

Service assainissement :

Dépenses : 61523 (entretien) : - 1500 €  
6542 (pertes irrécouvrables) : + 1500 €







## CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA VILLE DE LA LOUPE CONCERNANT LES CARTES D'IDENTITE

Mr le Maire fait part au conseil que la mairie de La Loupe a sollicité la commune pour le traitement des demandes de cartes d'identité. Il s'avère que la mairie de La Loupe est équipée d'un dispositif de recueil des demandes de passeports et cartes nationales d'identité biométriques. Depuis le 2 mars 2017, seules les mairies équipées de ce dispositif sont habilitées à traiter l'ensemble des demandes des habitants. Pour faire face à la hausse sensible des demandes à traiter en Mairie de La Loupe qui en résulte, et dans l'objectif de bonne gestion des deniers publics, la mutualisation des moyens humains avec les communes environnantes situées dans le même EPCI "CdC Terres de Perche" est engagée.

Sophie Prelle, notre secrétaire de mairie assurerait une permanence à la mairie de La Loupe tous les 3èmes vendredis de chaque mois pour assurer la pré-instruction des demandes de cartes d'identité et de passeports. Une indemnité kilométrique lui sera versée pour ses frais de transport, sachant que la mairie de La Loupe versera à la commune un forfait annuel de 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer la convention de prestation de services avec la mairie de La Loupe pour le traitement des demandes de cartes d'identité et des passeports.

## DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de Luc Liard, qui présente sa démission du conseil municipal notamment pour des raisons politiques. Le conseil municipal accepte la démission de Luc Liard.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Des remarques sont faites quant à l'entretien du cimetière, des mauvaises herbes ont poussé très rapidement, il a été procédé au traitement par des produits phytosanitaires, qui sont encore autorisés dans les cimetières.
- Des portes ouvertes ont été organisées au domaine du Bois Landry avec une visite des cabanes dans les arbres et une présentation des nouvelles techniques de gestion du bois avec le débardage à l'aide des chevaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

## RÉUNION DU 20 JUILLET 2017

**Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 20 juillet 2017 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.**

Absents excusés :

Denis GRANGER

Christian BORNET

Céline VEDIE pouvoir à Eric LEGROS


Jean-Pierre BRIHAYE pouvoir à Philippe SEPTIER .

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion notamment en ce qui concerne :

- le PNRP qui a émis un avis favorable avec prescriptions au projet d'extension des Sablières du Thieulin sur la préservation de la faune et de la flore mais non pas sur la préservation de la nappe phréatique, la commune de Le Thieulin ne faisant pas partie du PNRP.
- l'accident de poids lourd survenu en mai dernier, la gendarmerie a indiqué qu'il s'agissait d'un manque de maîtrise de la part du poids lourd, les travaux d'aménagement n'étant pas mis en cause.
- l'équipement par l'Etat du dispositif biométrique pour l'instruction des cartes d'identités dans seulement 18 communes d'Eure et Loir.





 **Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 8 juin 2017, qui n'est pas approuvé sur la partie relative au projet d'extension des Sablières du Thieulin.**

Mr le Maire fait part au conseil que la délibération du 8 juin a été envoyée à la Préfète et au commissaire-enquêteur, lequel a indiqué que la délibération devrait être inscrite sur son rapport.

Philippe Septier indique que le DOCOB (document d'objectifs) date de début 2006 et qu'il en a fait un résumé.

Il est donné lecture de la délibération prise par le PNRP.

Quelques points sont ajoutés à l'ordre du jour.

## **DIVISION D'UN TERRAIN RUE DE LA GUEZE**

Mr le Maire informe le conseil que Mme Viel Christine propriétaire d'un terrain rue de la Guèze souhaite diviser des parcelles qui sont en limite de propriété de la rue de la Guèze.

## **TARIF DU REPAS A LA CANTINE**

Mr le Maire fait part au conseil que le SIRP a proposé d'augmenter le prix du repas à la cantine à la rentrée 2017/2018 de 0.05 €, ce qui porte le prix à 3.05 €. Accord du conseil.

## **TARIFS DE DEBROUSSAILLAGE DES TERRAINS LAISSES A L'ABANDON**

Mr le Maire informe le conseil que plusieurs terrains sont non entretenus depuis plusieurs années. Il est possible d'intervenir ponctuellement dans le cadre de l'article L.2213-25 du Code Général des Collectivités Locales, qui peut obliger les propriétaires à entretenir.

Le protocole à suivre : envoi d'un courrier recommandé avec accusé réception pour notification des faits, ensuite mise en demeure de réaliser les travaux puis procès-verbal de constat et réalisation des travaux aux frais des propriétaires.

Mr Legros propose d'instaurer par délibération un tarif pour les travaux effectués par les employés communaux sur la base des tarifs d'entraide ou effectués par une entreprise payée par la mairie qui refacturera ensuite aux propriétaires négligents soit 25 € de l'heure.

Le conseil autorise le maire à suivre le protocole en laissant un délai d'un mois entre chaque phase, il fixe le tarif horaire des travaux à 25 €. Les terrains les plus concernés se situent ruelle du Plessis et rue du Lavoir. Pour les autres, un courrier simple de demande d'entretien leur sera envoyé.

## **MOYENS DE COMMUNICATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'AVIS DONNE SUR LE PROJET D'EXTENSION DES SABLIERES DU THIEULIN**

Sujet évoqué en début de réunion.

## **AMENAGEMENT D'ACCES AU LOGEMENT SIS 31 GRANDE RUE**

Mr le Maire fait part au conseil que l'association des Paralysés de France sollicite l'aménagement de l'accès au logement sis 31

Il est proposé soit :

- d'aménager le couloir du logement pour que la sortie se fasse avec un seuil d'un à deux centimètres maximum avec empêchement de stationnement à cheval sur le trottoir
- d'utiliser un plan incliné mobile avec suppression d'une place de stationnement au droit du logement

Le conseil municipal propose la mise en place de quelques quilles au droit du logement pour empêcher le stationnement devant ce logement sachant qu'il existe maintenant d'autres places de parking.





## DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN COMMERCE AMBULANT

Mr Arhel Désiré, habitant de la commune, sollicite un emplacement un soir par semaine de 18 h à 22 h pour la vente d'hamburgers maison et de spécialités réunionnaises.

De multiples questions se posent quant au lieu et au jour sachant qu'une possible concurrence avec les restaurateurs existants est à évaluer. Avant toute décision, Mr le Maire rencontrera Mr Arhel pour évoquer son projet.

## DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Mr le Maire informe le conseil que Free mobile envisage d'implanter une antenne relais sur la commune et qu'il a rendez-vous avec un interlocuteur de Free le 7 août. Le conseil propose que la négociation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public se fasse sur les mêmes bases que pour la société Infracos.

## RYTHME SCOLAIRE DES ECOLES DE NOTRE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

La semaine de 4 jours a été actée par les écoles du regroupement pédagogique lors du conseil d'école du 8 juin. Un questionnaire a été donné à l'ensemble des parents d'élèves, qui a répondu favorablement à ce projet à 91 %. Le SIRP a ensuite validé le projet, le directeur académique a émis ensuite un avis favorable mais il n'est pas encore définitif. A noter que le Conseil Régional reprend la compétence relative à la gestion des transports scolaires à compter de la rentrée scolaire prochaine et qu'il a émis un avis défavorable, la CDC a dû se justifier quant à l'organisation des transports scolaires, qui ne posait pas de problèmes.

Aussi, il s'avère que l'accueil de loisirs ne sera pas mis en place dès la rentrée le mercredi car toutes les communes ne passeront pas à la semaine de 4 jours et en attendant que les diverses structures s'organisent.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les festivités des 13 et 14 juillet se sont bien déroulées, repas avec bal, orchestre à revoir, retraite aux flambeaux avec une grande affluence, beau feu d'artifice mais le choix de la musique est à revoir pour l'an prochain, le bouquet final sera vraisemblablement à améliorer. D'autre part il y a eu une pleine réussite en ce qui concerne les jeux du 14 juillet.

- Une réunion du comité des fêtes est prévue le 4 août pour préparer la brocante du 15 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

## RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 19 octobre 2017 en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

### Absents excusés :

Chrisitan Bornet pouvoir à Eric Legros  
Philippe Guillemet pouvoir à Claire Tafoiry  
Gaëlle Guyon pouvoir à Denis Granger  
Jean-Pierre Brihaye pouvoir à Nicolas Javoy  
Philippe Septier pouvoir à Jean Taquet  
Mireille Marie .

 Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 20/07/2017, qui est approuvé à l'unanimité.

Denis Granger se demande s'il est vraiment nécessaire d'acheter la bande de terrain sise au droit de la propriété de Mme Viel rue de la Guèze, la largeur de la rue étant inchangée. Mr le Maire propose de se rendre sur place avec le plan de division avant toute décision.







Mr le Maire apporte quelques informations depuis la précédente réunion :

⇒ La procédure relative aux terrains non entretenus a été lancée.

⇒ Mr le Maire a rencontré Mr Arhel pour l'implantation d'un commerce ambulant pour la vente de burgers maison et de spécialités réunionnaises. Mr Arhel a obtenu quelques autorisations dans d'autres communes, il lui a été proposé une installation le dimanche soir.

⇒ En ce qui concerne le projet d'installation d'une antenne relais Free sur le château d'eau de Beurepaire, Mr Legros a reçu au mois d'août un interlocuteur de Free pour voir le site d'implantation et un projet de convention vient d'être reçue. Mr le Maire propose au conseil de présenter la convention lors d'une réunion ultérieure mais le conseil donne son accord pour la signature de ladite convention.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

Par délibération en date du 25 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes Terres de Perche a approuvé la modification des statuts de la Communauté.

Outre des ajustements techniques dans la rédaction des compétences, le principal impact de cette décision est le transfert de la compétence « contribution au budget du SDIS » à la CDC. Ce transfert sera neutralisé pour les communes à partir de 2018 par la détermination de nouveaux transferts de charge pour chaque commune. Il permettra à la CDC d'augmenter son coefficient d'intégration fiscal, critère prépondérant dans le calcul de la Dotation d'Intercommunalité (DGF perçue par la CDC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Terres de Perche.

## APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à l'évaluation des charges transférées relatives aux compétences exercées par la CDC depuis le 1er janvier 2017.

Le rapport comprend une évaluation de base des charges transférées, qui aboutit à la modification des attributions de compensation de la manière suivante pour l'année 2017 :

COMMUNES	SITUATION INITIALE			MODIFICATION DES AC (SELON EVALUATION DE BASE)					
	PRODUITS TRANSFERES INITIAUX	CHARGES TRANSFEREES INITIALES	AC INITIALES	REBASAGE - MODIFICATION PRODUIT	PRODUIT CFU ZA THIRON	PRODUITS TRANSFERES NOUVEAUX	RESTITUTION CHARGE FRAZE	TRANSFERT DE CHARGE URBANISME	AC MODIFIEES 2017
CHASSANT	23 148,00		23 148,00	22 618,00		45 766,00		0,00	45 766,00
COMBRES	48 985,00		48 985,00	33 423,00		82 408,00		0,00	82 408,00
COUDRECEAU	6 303,00		6 303,00	25 427,00		31 730,00		0,00	31 730,00
LA CROIX DU PERCHE	788,00		788,00	13 281,00		14 069,00		0,00	14 069,00
FREIGNY	29 628,00		29 628,00	35 880,00		65 508,00		0,00	65 508,00
HAPPONVILLIERS	8 165,00		8 165,00	25 091,00		33 256,00		0,00	33 256,00
MAROLLES LES BUIS	2 563,00		2 563,00	16 887,00		19 450,00		0,00	19 450,00
NONVILLIERS GRAND'HOUC	3 906,00		3 906,00	28 016,00		31 922,00		0,00	31 922,00
ST DENIS D'AUTHOU	18 093,00		18 093,00	36 622,00		54 715,00		0,00	54 715,00
THIRON GARDAIS	215 168,00		215 168,00	58 715,00	50 610,00	324 493,00		0,00	324 493,00
BELHOMERT	137 163,47	47 420,65	89 742,82			137 163,47		0,00	89 742,82
CHAMPROND EN GATINE	9 259,12	20 082,18	-10 823,06			9 259,12		0,00	-10 823,06
LES CORVEES LES YYS	5 433,27	8 832,64	-3 399,37			5 433,27		0,00	-3 399,37
FONTAINE SIMON	64 499,95	63 579,18	920,77			64 499,95		0,00	920,77
LA LOUPE	930 136,31	320 122,23	610 014,08			930 136,31		0,00	610 014,08
MANOU	10 840,03	32 014,57	-21 174,54			10 840,03		0,00	-21 174,54
MEAUCE	85 397,35	40 152,76	45 244,59			85 397,35		0,00	45 244,59
MONTIREAU	1 765,31	7 316,93	-5 551,62			1 765,31		0,00	-5 551,62
MONTLONDON	44 531,00	8 339,50	36 191,50			44 531,00		0,00	36 191,50
SAINT ELIPH	42 879,35	46 454,95	-3 575,60			42 879,35		0,00	-3 575,60
ST MAURICE ST GERMAIN	11 988,02	21 316,14	-9 328,12			11 988,02		0,00	-9 328,12
ST VICTOR DE BUTHON	18 228,50	32 072,29	-13 843,79			18 228,50		0,00	-13 843,79
VAUPELLON	21 401,66	21 897,25	-495,59			21 401,66		0,00	-495,59
FRAZE	110 111,00	8 118,00	101 993,00			110 111,00	32 361,00	0,00	134 354,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 850 381,34</b>	<b>677 719,27</b>	<b>1 172 662,07</b>	<b>295 960,00</b>	<b>50 610,00</b>	<b>2 196 951,34</b>	<b>32 361,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 551 593,07</b>





Pas de modification de l'attribution de compensation en ce qui concerne notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport rendu par la CLECT de la CdC Terres de Perche suite à sa séance du 19 septembre 2017, tel qu'annexé à la présente délibération et conformément au tableau ci-dessus.

## CONVENTION SPANC

Mr le Maire rappelle au conseil que la CDC charge la commune de recouvrer pour son compte et auprès des usagers du SPANC, la redevance SPANC d'un montant de 20 € par an. Le SPANC étant un service public à caractère industriel et commercial, ses dépenses doivent être couvertes par des redevances perçues auprès des usagers. Les prestations assurées par le SPANC donnent lieu au paiement d'une redevance d'assainissement non collectif par l'utilisateur, elles permettent la réalisation de diagnostic des systèmes d'assainissement individuel, apportent un rôle de conseil pour la réhabilitation et le suivi.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le SPANC.

## PARTICIPATION AU PLUi

Lors de sa séance du 25 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes Terres de Perche a délibéré à l'unanimité en faveur d'une révision libre du montant des attributions de compensation.

Cette révision libre se traduit par l'évaluation d'un transfert de charges des communes à la CdC pour financer l'élaboration des documents d'urbanisme, une participation de 766 € nous est demandée. La CDC a demandé à ce que des réunions d'élus référents en matière d'urbanisme soient organisées en interne afin de préparer les réunions à venir qui mèneront à l'élaboration du PLUi.

Mr le Maire informe le conseil que le PLUi sera élaboré dans le cadre de deux projets, l'un sur le secteur et l'autre sur le secteur de La Loupe, il est en effet plus facile pour les élus de chaque secteur de défendre chaque territoire communal. Des interrogations se posent quant à la réalisation de deux projets dans une intercommunalité, les élus connaissent chacun leur territoire et il est plus aisé de travailler en petit comité sur les sujets d'urbanisme.

Les enveloppes urbaines ont été définies avec toutes les communes et le cahier des charges sera finalisé avec l'Université du Maine. Il est rappelé la problématique de la commune de Frazé, issue d'une autre CDC et qui a un PLU récent.

*La répartition proposée pour chaque commune est donc la suivante :*

	Répartition Etape 1	Rabais de 50% pour les communes dotées d'un PLU grenellisé	Rabais de 30 % pour les PLU et CC approuvés après 2010	Hausse de 25% pour les autres communes	Evaluation selon la révision libre
La Loupe	2078			2597	2597
Thiron Gardals	838	419			419
Fontaine Simon	784		548		548
St Eliph	780		546		546
Belhomert Guéhouville	719	359			359
Champrond en Gatine	613			766	766
Manou	601			751	751
Combres	586			732	732
Meaucé	580			725	725
St Victor de Buthon	569	284			284
Frazé	567	283			283
Frétigny	562		393		393
St Denis d'Authou	559			699	699
Vaupillon	538			672	672
St Maurice St Germain	534			667	667
Coudreceau	533			666	666
Nonvilliers Grandhoux	526		368		368
Chassant	481			601	601
Les Corvées Les Ys	472			589	589
Happonvilliers	460			575	575
Montlondon	443			554	554
Marolles les Buis	430			537	537
La Croix du Perche	408		285		285
Montireau	385			481	481
<b>TOTAL</b>	<b>15 039</b>	<b>1 346</b>	<b>2 141</b>	<b>11 612</b>	<b>15 097</b>





Les charges transférées et attributions de compensation sont revues et présentée au conseil comme ci-dessous :

COMMUNES	SITUATION INITIALE			MODIFICATION AC (SELON REVISION LIBRE)			
	PRODUITS TRANSFERES INITIAUX	CHARGES TRANSFEREES INITIALES	AC INITIALES	PRODUITS TRANSFERES NOUVEAUX	RESTITUTION CHARGE FRAZE	TRANSFERT DE CHARGE URBANISME	AC MODIFIEES 2017
CHASSANT	23 148,00		23 148,00	45 766,00		601	45 165,00
COMBRES	48 985,00		48 985,00	82 408,00		732	81 676,00
COUDRECEAU	6 303,00		6 303,00	31 730,00		666	31 064,00
LA CROIX DU PERCHE	788,00		788,00	14 069,00		285	13 784,00
FRETIGNY	29 628,00		29 628,00	65 508,00		393	65 115,00
HAPPONVILLIERS	8 165,00		8 165,00	33 256,00		575	32 681,00
MAROLLES LES BUISS	2 563,00		2 563,00	19 450,00		537	18 913,00
NONVILLIERS GRAND'HOUX	3 906,00		3 906,00	31 922,00		368	31 554,00
ST DENIS D'AUTHOU	18 093,00		18 093,00	54 715,00		699	54 016,00
THIRON GARDAIS	215 168,00		215 168,00	324 493,00		419	324 074,00
BELHOMERT	137 163,47	47 420,65	89 742,82	137 163,47		359	89 383,82
CHAMPROND EN GATINE	9 259,12	20 082,18	-10 823,06	9 259,12		766	-11 589,06
LES CORVEES LES YYS	5 433,27	8 832,64	-3 399,37	5 433,27		589	-3 988,37
FONTAINE SIMON	64 499,95	63 579,18	920,77	64 499,95		548	372,77
LA LOUPE	930 136,31	320 122,23	610 014,08	930 136,31		2597	607 417,08
MANOU	10 840,03	32 014,57	-21 174,54	10 840,03		751	-21 925,54
MEAUCE	85 397,35	40 152,76	45 244,59	85 397,35		725	44 519,59
MONTREAU	1 765,31	7 316,93	-5 551,62	1 765,31		481	-6 032,62
MONTLANDON	44 531,00	8 339,50	36 191,50	44 531,00		554	35 637,50
SAINTE EUPIH	42 879,35	46 454,95	-3 575,60	42 879,35		546	-4 121,60
ST MAURICE ST GERMAIN	11 988,02	21 316,14	-9 328,12	11 988,02		667	-9 995,12
ST VICTOR DE BUTHON	18 228,50	32 072,29	-13 843,79	18 228,50		284	-14 127,79
VAUPILLON	21 401,66	21 897,25	-495,59	21 401,66		672	-1 167,59
FRAZE	110 111,00	8 118,00	101 993,00	110 111,00	32 361,00	283	134 071,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 850 381,34</b>	<b>677 719,27</b>	<b>1 172 662,07</b>	<b>2 196 951,34</b>	<b>32 361,00</b>	<b>15 097,00</b>	<b>1 536 496,07</b>

Chaque Conseil municipal a la faculté de délibérer sur cette proposition de montant révisé de l'Attribution de compensation.

Le montant révisé de l'Attribution de Compensation de la Commune de Champrond-en-Gâtine serait de – 11 589.06 € au lieu de – 10 823.06 selon l'évaluation initiale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation de la Commune de Champrond-en-Gâtine à hauteur de - 11 589.06 au lieu de -10 823.06 €. telle que proposé par la CLECT de la CdC Terres de Perche dans son rapport lors de sa séance du 19 septembre 2017 et approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 25 septembre 2017 .

## CONVENTION POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS AVEC LA CDC

Mr le Maire informe le conseil que la CDC peut être amenée à effectuer des acquisitions dans les domaines suivants :

Commande d'enrobé à froid,

Commande de sel de déneigement,

Prestation de services pour la recherche de légionnelles dans les bâtiments publics,

Prestation de services pour la vérification des extincteurs dans les bâtiments publics,

Prestation de service pour l'entretien des VMC,

Formation professionnelle des chauffeurs de bus scolaires,

Formation professionnelle des agents communaux et intercommunaux .

Accord du conseil pour une commande groupée des fournitures nécessaires à la commune.







## **POINT SUR L'EXTENSION DE LA SABLIERE DU THIEULIN**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal, qu'une réunion avec quelques élus a eu lieu le 8 septembre pour finaliser le compte-rendu de la réunion du 8 juin. Une analyse de la situation a été réalisée et voici les points soulevés :

- superficie de l'extension
- tonnage d'extraction annuel
- période d'exploitation
- perte de la qualité de filtre et de qualité de l'eau en raison de l'extraction de très grandes quantités de sable
- sensibilité environnementale et corrélation avec la nappe phréatique avec un état des lieux réalisé dans le cadre de Natura 2000 et défrichement
- nappe phréatique et ressource unique en eau potable avec rappel du projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable en 2008, qui a permis le redimensionnement du forage des Corvées les Yys
- traces d'hydrocarbures dans l'eau, actuellement taux de 5 mg par litre pour une norme de 10 mg par litre. La pollution de la nappe impliquerait une pollution du Loir.
- seuil minimal des hauteurs de sable à maintenir lors de l'extraction et risque d'effondrement, les Sablières font état d'une hauteur minimale de 3 m entre la base d'extraction et les eaux souterraines, hauteur qui paraît insuffisante qu'il faudrait porter à 10 m par principe de précaution
- suivi écologique insuffisant.

Le conseil municipal décide d'ajouter au compte-rendu du 8 juin les éléments suivants :

« Les élus ont débattu longuement sur ce projet d'extension, ils ont pris conscience des enjeux environnementaux, des risques pour notre approvisionnement en eau potable, qu'il s'agisse de notre commune mais aussi de l'ensemble des personnes qui sont raccordées à la station de pompage. Un débat s'est engagé entre la volonté d'emblée d'établir des prescriptions de protection ou de signifier aux services de l'Etat notre inquiétude sur les risques encourus.

C'est le principe de précaution, qui a prévalu et le conseil municipal a déclaré son opposition à cette extension selon le principe de précaution et la volonté de préserver la ressource en eau potable ».

Mr le Maire précise au conseil que la délibération du 8 juin n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de la DDT et de la préfecture. Il s'avère en effet que toutes les étapes règlementaires ont été respectées dans le cadre de l'élaboration du dossier mais le niveau de précaution est insuffisant, c'est pourquoi la Préfète doit être sollicitée.

## **INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Comme chaque année, le receveur municipal sollicite une indemnité de conseil sur la base suivante :

Montant de l'indemnité à 100 % : 404.31 €

Si taux de 30 % comme en 2016 : 121.29 €

Accord du conseil pour allouer à Mr Desfriches une indemnité au taux de 30 %.

## **FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Selon les préconisations de Mr le receveur municipal, le conseil municipal fixe comme suit les durées d'amortissement :

\* Travaux de voirie : 5 ans

\* Fonds de concours voirie : 15 ans.

## **DEMANDE DE L'ASSOCIATION MIL PERCHE**

Mil Perche est une Association de producteurs et de professionnels des circuits courts alimentaires qui sollicite :

Une adhésion de la commune à hauteur de 20 € minimum

Une contribution pour l'achat d'un véhicule équipé de caissons frigorifiques

Accord du conseil pour l'adhésion à l'association Mil Perche à hauteur de 20 €.





## QUESTIONS DIVERSES

- du forum des élus organisé par le SIRTOM, qui aura lieu le 21 novembre 2017 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Pontgouin, les objectifs étant de comprendre la collecte des ordures ménagères, leur traitement, le personnel, le fonctionnement des déchetteries, la prévention pour le tri, les évolutions, l'éco-exemplarité des communes
- d'une réunion publique organisée pour les habitants de Fontaine-Simon, qui ont été dotés de composteurs les premiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.


## RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2017

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 12 décembre 2017 à 20 h 30 en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.

### Absents excusés :

Christian Bornet pouvoir à Eric Legros  
Céline Védie.

 Lecture est donnée de la phrase ajoutée au compte-rendu du 8 juin 2017 au sujet du projet d'extension des Sablières du Thieulin. Ce compte-rendu est ensuite approuvé.

 Lecture est ensuite donnée du compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

### Quelques précisions sont apportées notamment en ce qui concerne :

- ✓ le projet de commerce ambulancier de Mr Arhel
- ✓ du projet d'installation d'antennes Free sur le château d'eau de Beurepaire, qui fera l'objet de la perception d'une redevance annuelle, laquelle pourrait en partie financer l'intégration paysagère du site (peinture du château d'eau, meilleure intégration du point d'apport collectif dans la végétation)
- ✓ la redevance SPANC d'un montant de 20 € par an, qui permettra aux habitants dotés d'un assainissement individuel d'obtenir une aide financière dans le cadre de la réhabilitation d'une installation grâce aux compétences des techniciens qui apporteront leurs conseils. Elle permettra aussi la réalisation de contrôles des installations tous les 6 ans et aussi d'organiser les vidanges groupées des fosses septiques. Quelques remarques sont faites quant au bien fondé de cette redevance par rapport au coût de ce nouveau service et le montant total des redevances perçues, sachant que nous n'avons pas les données chiffrées .

## DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses :

Compte	Montant	Compte	Montant
6554	+ 10 000	6188	- 1000
		61558	- 1000
		615232	- 4000
		61521	- 1000
		60628	- 3000

## ETAT DES DEMARCHES ENTREPRISES PAR RAPPORT A L'EXTENSION DES SABLIERES DU THIEULIN

Mr le Maire fait part au conseil que des courriers relatant nos inquiétudes ont été adressés à Mme la Préfète, à Mr le Président du PNRP et à Mr le Président de la Communauté de Communes.





Mr Gérard, Président de la CDC est prêt à organiser une réunion entre les élus de la CDC et ceux de la commune pour en discuter.

Il existe en effet une probabilité de pollution des Sablières par les hydrocarbures, des traces sont en effet visibles sur la route. Il est rappelé qu'un hydrogéologue avait été nommé en 2006 dans le cadre de la précédente extension, qui avait donné son avis. Dans le dossier actuel, il est constaté qu'aucun hydrogéologue n'a été sollicité.

Il est indiqué aussi que la commune des Corvées les Ys va procéder à une interconnexion de réseau d'eau potable avec une autre commune, qui pourrait également être impactée par ce risque de pollution.

Le conseil municipal évoque à nouveau la possibilité d'écrire au Président de la République, sollicite le rapport du commissaire-enquêteur. Des questions se posent aussi quant à la recevabilité d'un avis négatif par les services de l'Etat et si des investigations supplémentaires seraient menées le cas échéant.

Il s'avère que les Sablières du Thieulin effectue actuellement des survol de reconnaissance géologique à l'aide de drones au-dessus de Villemaigre.

Le conseil municipal décide d'adresser des courriers au niveau national.

Il est évoqué le projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Le Thieulin, une association a été créée pour s'opposer au projet.

## PROJETS POUR L'ECOLE COMMUNALE

Mr le Maire présente au conseil municipal deux projets :

### - **Premier projet**

Sur le site actuel en restructuration : coût 1 790 000 € TTC.

Avantages : opportunité de libérer le bâtiment d'habitation, site existant central en cœur de village, environnement favorable, synergies avec les autres locaux communaux, réutilisation partielle des surfaces existantes, peu de consommation d'espaces.

Inconvénients : chantier contraint en milieu occupé, site étroit et dénivelé, capacité d'extension limitée, accessibilité difficile pour les véhicules, proximité des avoisinants, confort d'usage moyen avec 2 niveaux, extension du restaurant scolaire impossible.

### - **Deuxième projet** :

Hors site actuel aux abords de la salle des fêtes : coût 2 295 000 € TTC.

Avantages : coût plus faible mais il faut reconstruire l'espace restauration et synergie avec la cuisine de la salle des fêtes difficile, son occupation étant élevée.

Inconvénients : éloignement, nécessité de programmer la restauration scolaire et longueur d'assainissement + voirie à aménager.

Mr le Maire fait part au conseil que le deuxième projet sur un terrain excentré est plus favorable mais son coût est rédhibitoire pour le budget communal et ne pourrait être financé. Mr le Maire propose de procéder à la destruction de la classe préfabriquée et de construire une nouvelle classe.

Il sera demandé à la SAEDEL, société d'aménagement d'Eure et Loir de prévoir au minimum la création d'une classe et rénovation ou modification des sanitaires et de solliciter son avis quant à l'endroit d'implantation le plus judicieux avec de façon incontournable, la démolition de la salle préfabriquée. Les enseignantes seront associées au projet.

## CONVENTION AVEC LA SOCIETE FREE

Mr le Maire informe le conseil de l'attente de la convention définitive, que l'implantation des antennes aura lieu en mars 2018 et qu'elles seront fixées sur la base de la cuve du château d'eau.





## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le conseil municipal définit les orientations budgétaires 2018 :

- travaux de voirie : chemin du Lavoir et ruelle de la Tour jusqu'à la route de La Loupe. A noter que les travaux de voirie ne seraient vraisemblablement plus pris en charge par la CDC
- ajout d'une lampe d'éclairage public sur la Place de l'église et devant le passage piétons situé face au Sébastopol
- porte d'entrée de la cuisine dans l'extension de la salle des fêtes
- rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes, devis à demander à plusieurs entreprises, avec remplacement des foyers lumineux actuels par des lampes à Leds
- remplacement des portes de sécurité de la salle des fêtes côté champ
- éclairage public de l'allée de la salle des fêtes par détection et/ou par panneaux solaires
- enrobé sur trottoir de la rue des Charmilles
- restauration de la voûte du chœur de l'église et remplacement des gouttières
- signalisation de l'aire de covoiturage et mise en place de calcaire
- création d'une aire de jeux à proximité du lotissement
- remplacement du matériel de sonorisation
- remplacement des volets de la boulangerie
- acquisition d'une balayeuse dans le cadre de la mutualisation avec d'autres communes

Ces orientations ne se réaliseront que si le budget de la commune le permet.

## COMPTES-RENDUS DES REUNIONS INTERCOMMUNALES

- Forum des élus au SIRTOM : à cette réunion il a été essentiellement question de sensibiliser les élus au tri sélectif
- PNRP : la prochaine réunion est prévue jeudi 14 décembre, une brochure intéressante a été créée par le PNRP. Une subvention a été obtenue dans le cadre de Perche Ambition pour Forestis pour le projet des chevaux de débardage du bois ainsi que pour le D'Aligre
- S.I.R.P : suite au départ de la secrétaire du SIRP, Mme Cornilleau Anne-Sophie, secrétaire de mairie de Montlandon et Montireau assure maintenant le secrétariat du S.I.R.P.

## LOCATION LOGEMENT F1 68 GRANDE RUE

Mr le Maire informe le conseil municipal que Lory Tranchart, apprentie cuisinière au Sébastopol est intéressée pour louer le logement F1 sis 68 Grande Rue à compter du 1er janvier 2018 : accord du conseil.

## FONDS DE PEREQUATION 2017

Mr le Maire fait part au conseil que le plafond de subvention au titre du fonds de péréquation est passé de 17 500 € à 24 500 € par an, la population étant supérieure à 600 habitants. Le conseil sollicite une subvention au titre du fonds de péréquation 2017 pour toutes les dépenses d'investissement réalisées en 2017 et s'engage à reverser le reliquat à la communauté de communes Terres de Perche.





## TARIFS COMMUNAUX 2018



Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux 2018 :

TARIFS COMMUNAUX 2018 (en €)					
		Tarif			Tarif
Salle des fêtes	Personnes extérieures à la commune	250	Salle des fêtes	Frais de nettoyage particuliers	200
	Deuxième jour consécutif	100		Frais de nettoyage associations	100
	Habitants de la commune	150	Concessions cimetière	Trentenaire	250
	Deuxième jour consécutif	60		Cinquantenaire	400
	Réunion professionnelle	100		Taxe de superposition	150
	Vin d'honneur semaine	100		Columbarium 15 ans	300
	Utilisation du fourneau	30		Columbarium 30 ans	450
	Utilisation du lave-vaisselle	30	Jardin du souvenir	gratuit	
	Location de vaisselle		Logements	F2 70 Grande Rue	282
	* le couvert	0.50		Charges F2	70
	* le petit couvert	0.30		F1 Etage 68 Grande Rue	282
	Casse ou perte de vaisselle			Charges F1 Etage	75
* le verre	1.50	F1 Rez de Chaussée 68 Grde Rue		192	
* le couvert	0.80	Charges F1 Rez de Chaussée		55	
* l'assiette	4				

## TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs eau et assainissement :

EAU	
Abonnement annuel	26.00 €
Consommation de 0 à 250 m3 le m3	1.50 €
Consommation plus de 250 m3 le m3	1.37 €
Vente d'eau en gros le m3	1.15 €
ASSAINISSEMENT	
Abonnement annuel	50.00 €
Consommation le m3	1.20 €
Participation raccordement à l'égout	500.00 €
Nouveau branchement eau	1 500 €
Modification branchement eau	500 €

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les bulletins Chartres Agglomération et la ville de Chartres sont envoyés nominativement chaque mois aux élus.
- Des projets de réhabilitation d'assainissement individuel ont été déposés et les subventions sont en attente de versement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.





## Les services communaux et intercommunaux

### ≈ Votre Mairie ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Tel : 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : [contact@champrond-en-gatine.org](mailto:contact@champrond-en-gatine.org)

Permanences à la mairie :

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

#### **Nouveaux habitants :**

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.



### ≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.



### ≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈



#### **🔗 Relevé des compteurs d'eau 🌀**

**Le relevé des compteurs d'eau sera effectué à partir du 16 avril. En cas d'absence, demandez un rendez-vous avec la mairie ou envoyez une photo du compteur par email (@ : [contact@champrond-en-gatine.org](mailto:contact@champrond-en-gatine.org)).**

**En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable**, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Jean TAQUET au 02.37.37.35.36 ou M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76.

#### **▪ LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ▪**

**Le principe est basé sur le volontariat** et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.



# SIRTOM

De Courville-sur-Eure,  
La Loupe et Senonches

rue du 19 mars 1962 - 28190 Courville-sur-Eure - Tél. 02 37 23 32 63



Contact par courriel



Adresse <http://www.sirtom-courville.fr/>



## Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (\*)**.

### Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés **le MARDI MATIN (\*)** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarderie, La Housserie.
- Hameaux collectés **le MARDI APRÈS-MIDI (\*)** : Les Vitriers, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, Villemaignre, Le Bois des Patissières, l'Orgerie.

⇒ Merci de mettre les containers à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR** pour la collecte du lundi matin  
dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin

**Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.**

\* : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain.



## 🗑️ Horaires déchèterie de St Eliph

(Fermée les jours fériés)

### ✓ **HORAIRES D'ÉTÉ** du 01 mars au 31 octobre

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Mercredi	: 13h30 à 18h30
Jeudi	: 13h30 à 18h30
Vendredi	: 13h30 à 18h30
Samedi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Dimanche	: 09h00 à 12h00

Point de recyclage

**Téléphones portables et  
cartouches jet d'encre**

Accessible à la mairie de Champrond

**FNATH RECYCLAGE**

Un geste éco-citoyen pour soutenir  
les accidentés de la vie



### Nouvelles conditions d'accès en déchèterie

Depuis le 1er novembre 2014, une carte est  
nécessaire pour accéder aux déchèteries du SIRTOM

#### Comment vous procurer cette carte ?

En déchèterie, vous devez remplir un formulaire et  
présenter un **justificatif de domicile**.  
Le gardien vous remettra votre carte directement sur place.

Les permanences sont l'après-midi de 14h00 à 18h00 :

- pour Courville, le lundi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour St Eliph, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour Senonches, le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi





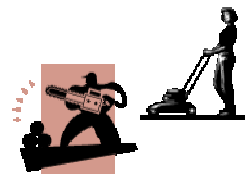
≈ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ≈

## Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

**Article 2** - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

**Article 3** - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



**Article 4** - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

## Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brûlage à l'air libre, est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



## Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!! Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

Merci d'avance.



## Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



## Entretien des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, les riverains doivent balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation.

**Il en est de même quant au désherbage au pied du mur des habitations et des murs d'enceinte.**







# Numéros infos et permanences utiles

**SECURITE :**

S.A.M.U : 15      POMPIERS : 18      GENDARMERIE : 17

La Maison de Santé de la Communauté de Communes est située au 2, avenue du Perche à La Loupe.

**DENTISTES** **à La Loupe**

Dr. SACCENTI		
Dr ANDREI	2 impasse de la Cerisaie	02 37 81 05 12
Dr HEMERY		
DR HAMAL	2, avenue du Perche	02 37 52 32 96

**DOCTEURS GÉNÉRALISTES** **à la Loupe**

Dr. BIGARD	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. SOW OUAKARA	2, avenue du Perche	02 37 49 37 59
Drs SERRY	5, rue Delaperrelle	02 37 81 19 46
Dr RICOIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18

**INFIRMIER(ES)**

Mme DOLLEANS	2, avenue du Perche	02 37 81 06 58
Mme BROUARD	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme DUPIN	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme HIRON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
M. CHAMBON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mle GONSARD	2, avenue du Perche	02 37 81 09 04

**AMBULANCES**

Ambulances Assistance Secours	3, impasse de la Ceriseraie	02 37 81 24 59
Ambulances Loupéennes	27 avenue du Thymerais	02 37 81 15 66
Ambulances Thomas	2 bis, place du 11 août	02 37 81 15 66

**HOPITAL**

<b>MAISON DE RETRAITE</b>	Rue du Docteur Morchoisne	02 37 29 33 11
---------------------------	---------------------------	----------------

**SPECIALISTES** **à La Loupe**

M. et MM LE GUERNIGOU Cabinet de sages femmes	2, avenue du Perche	02 18 00 50 11
Dr MEUNIER Psychiatre	2, avenue du Perche	02 37 28 74 66
Mme PROUVEUR SELTEMANN Psychologue pour adultes et enfants	2, avenue du Perche	02 37 52 94 38
M. LAUNAY Ostéopathe	17, place de l'hôtel de ville	06 67 92 22 53
Mme CALBET Diététicienne	2, avenue du Perche	06 85 38 44 73
M. LIVIU M. COUSIN Kinésithérapeute	2, avenue du Perche	02 37 81 13 92
M. TOULEMONDE, Kinésithérapeute	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11
Mme BOHIN Kinésithérapeute	7, Chemin de la Hutte SENONCHES	02 37 49 84 88
M. PERROT Kinésithérapeute	18, rue Marceau BELHOMERT	02 37 37 05 19
M. SIMEAU Podologue	15 place de l'Hôtel de Ville	02 37 52 25 67
Mme TOULEMONDE Podologue	2, avenue du Perche	02 37 29 19 21

**LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE**

S.E.L.A.R.L. "C+Bio"	2, avenue du Perche	02 37 81 30 00
----------------------	---------------------	----------------

**OPTICIENS**

Optique du Gros Chêne	5 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 16 19
Optique Pigeard	10 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 07 12

**PHARMACIES**

Pharmacie Centrale	4 rue du 17 juin 1944	02 37 81 19 89
--------------------	-----------------------	----------------





**COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE**

Place de l'Hôtel de Ville  
28240 La Loupe

**PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche**

02 37 29 09 29

1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou  
Email : urbanisme.habitat.perche@gmail.com

**LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

18 rue de La Gare 28240 La Loupe Tél : 02 37 81 14 87

**LES ASSISTANTES MATERNELLES**

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles

**ENSEIGNEMENT :**

Collège Jean Monnet 02 37 53 58 70  
Ecole Champrond-en-Gâtine 02 37 37 31 57  
Syndicat scolaire (Secrétariat) 02 37 81 15 04



**LA MAISON DES P'TITS LOUPS  
Crèche halte garderie**

3 rue Henri Dunant à La Loupe  
02 37 29 45 68

**L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS**

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.29.94.47  
e-mail : lescontratsbleus@wanadoo.fr  
Site Internet : [www.les-contrats-bleus.com](http://www.les-contrats-bleus.com)

**Permanences**

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
<b>ADMR</b> (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
<b>Pôle Emploi</b>	Lundi, Mardi et Mercredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 12h45 à 16h45 Jeudi : 8h45 à 12h45 Vendredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 13h15 à 15h45	50, rue Emile Gohon Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
<b>ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)</b>	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
<b>F.N.A.T.H</b> (Fédération Nationale des acciden- tés du travail et des handicapés)	4 <sup>e</sup> vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 - 16h30	
<b>SECURITE SOCIALE</b>	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
<b>Office du tourisme</b>	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00
<b>LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC</b>		18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 14 87
<b>RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe</b>	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h - 14h à 16h		02 37 81 38 93
<b>Mission locale MILOS</b>	mardi sur RDV		02 37 52 57 71
<b>CARSAT service social</b>	jeudi sur RDV		36 46
<b>CARSAT service retraite</b>	1er vendredi du mois sur RDV		39 60
<b>CAF service social</b>	jeudi sur RDV		02 37 27 45 45
<b>PETR J'éco-RENOV'</b>	2ème lundi matin sur RDV		
<b>CBE (Comité Bassin Emploi)</b>	3ème mardi matin		



# la feuille de chou

- *Les petites annonces* •

**La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :**

mi-mai 2017

**Date butoir de remise des articles :** le vendredi 4 mai 2018

**À l'adresse suivante :** [fdc.champrond@gmail.com](mailto:fdc.champrond@gmail.com)

Si cette date de distribution ne convenait pas pour l'annonce d'une de vos manifestations, merci de nous en informer au plus vite.

*@.fr, @.com*

*Associations, artisans, artistes, commerçants,*

Pensez à nous communiquer  
votre adresse mail à  
[fdc.champrond@gmail.com](mailto:fdc.champrond@gmail.com)

